



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

LE RECTEUR DE REGION ACADEMIQUE
RECTEUR D'ACADEMIE
CHANCELIER DES UNIVERITÉS

Arrêté portant ouverture du registre des inscriptions au l'examen professionnel du Brevet de Technicien Supérieur - session 2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles D. 643-1 à D.643-35-1 ;
Vu le décret n°2011-2104 du 29 décembre 2011 modifiant le décret n°95-665 du 9 mai 1995 relatif au règlement général du brevet de technicien supérieur ;
Vu l'arrêté du 16 septembre 2022 relatif aux dates d'ouverture et de clôture des registres d'inscription à la session 2023 des examens du Brevet de Technicien Supérieur et du diplôme d'Etat de Conseiller en Economie sociale, familiale.

Arrêté :

Article 1^{er} – Le registre des inscriptions aux épreuves des examens du brevet de technicien supérieur, organisé au titre de la session 2023, sera ouvert du **Mercredi 19 octobre 2022 au Lundi 21 novembre 2022**, pour les spécialités ouvertes dans la Région Académique Guyane.

Article 2 – Les inscriptions seront obligatoirement saisies en ligne pour les candidats individuels et en organisme de formation (hors contrat) à l'adresse suivante :
<https://cyclades.education.gouv.fr/cyccandidat/portal/>

Pour les candidats scolaires, les établissements procéderont aux inscriptions via le portail ARENA

Article 3 – L'inscription définitive est matérialisée par une confirmation individuelle d'inscription datée et signée par le candidat ou, s'il est mineur, par son représentant légal et après remise de toutes les pièces justificatives (*par voie dématérialisée sur CYCLADES*).

La signature de cette confirmation d'inscription est un acte personnel qui ne peut faire l'objet d'aucune demande de rectification ultérieure.

Article 4 – Les candidats sollicitant une demande d'aménagement d'examen devront déposer leur demande pendant la même période.

Article 5 – Le Secrétaire Général de la Région Académique Guyane est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Rectorat

Division des examens et
Concours

DEC2 /BTS /2022

Affaire suivie par :

Trécy DIOMAR-HALIAR
Tél : 0594 27.21.88

Josélito AMARANTHE
Tél : 0594 27.21.89

TreCy.Diomar-Haliar@ac-guyane.fr

Josélito.amaranthe@ac-guyane.fr

BP 6011
97306 Cayenne cedex

Fait à Cayenne, le Jeudi 6 Octobre 2022

Le Recteur
Pour le Recteur d'Académie
et par autorisation
Le Chef de la Division des Examens et Concours

Jean-Marc BREGÉON

